

# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPT MEMBRES DU CST ET DE LA F3SCT

<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Membres de la F3SCT Membres du CST	<b>PREREQUIS</b>	Aucun prérequis technique	<b>DATES</b>	à définir conjointement
<b>DUREE</b>	35 heures	<b>PRIX</b>	Voir offre commerciale	<b>MODALITE</b>	Présentiel

## CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ Les missions générales du CST et de la formation spécialisée en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ Les risques professionnels (fondamentaux sur les risques et leur prévention, évaluation, document unique)
- ◆ Les outils et méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents)
- ◆ La prévention des risques psychosociaux (RPS) et le cas particulier du télétravail et de la QVT
- ◆ Le positionnement du CST et de la formation spécialisée avec les autres acteurs de la sécurité
- ◆ Les obligations réglementaires en lien avec les missions du CST et de la formation spécialisée
- ◆ Les informations et consultations obligatoires du CST et de la formation spécialisée
- ◆ La promotion de la prévention et du CST et de la formation spécialisée

CST: Comité Social territorial

F3SCT : Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Maîtriser les règles de fonctionnement du CST et de la formation spécialisée et l'étendue de leurs missions en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ Être capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels
- ◆ Être capable de contribuer à une démarche d'analyse des accidents du travail et des incidents
- ◆ Être capable de mettre en œuvre des actions de promotion de la prévention

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a réorganisé les instances représentatives des personnels, notamment en fusionnant les différents comités (CT, CHSCT...) en une instance unique, le comité social. Ainsi, pour la fonction publique territoriale, Les CST (comités sociaux territoriaux) seront chargés d'examiner les questions collectives et les conditions de travail à compter du 1er janvier 2023.

Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 200 agents, il est prévu la création, au sein des comités sociaux, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Le programme de formation prend en compte le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPT MEMBRES DU CST ET DE LA F3SCT

## PROGRAMME

### Partie 1 : Fonctionnement et missions générales du CST et de la F3SCT

- Introduction : du CT/CHSCT au CST/F3SCT
- Champs de compétence, composition
- Moyens, droits et obligations des membres
- Relations avec les autres acteurs en santé et sécurité : agents chargés d'une fonction d'inspection, médecine du travail, assistants et conseillers de prévention

### Partie 2 : L'analyse et l'évaluation des risques professionnels

- Démarche, méthodes et outils
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle)
- Démarche RPS – évaluation et prévention des RPS
- Cas particulier du télétravail et de la QVT

### Partie 3 : Le CST et la F3SCT acteurs de la santé sécurité au travail et des conditions de travail

- L'information obligatoire en SSCT
- Les consultations obligatoires en SSCT

### Partie 4 : Les missions opérationnelles du CST et de la F3SCT

- Veiller au respect des obligations de sécurité
- L'organisation des visites périodiques
- Le suivi de la politique de prévention de l'établissement
- Le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La gestion des situations exceptionnelles (p. Ex. Droit de retrait)

### Partie 5 : L'analyse des incidents et accidents du travail

- Méthodes d'analyse des causes des accidents
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

### Partie 6 : Le CST et la F3SCT comme moteur de la prévention

- La promotion des instances sur leur rôle en SSCT
- Bien communiquer en matière de prévention
- La promotion et la communication de la prévention auprès du personnel
- La veille en matière de SSCT



# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPT MEMBRES DU CST ET DE LA F3SCT

## MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

---

- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation (simulation de consultations)
- Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents
- Utilisation de vidéos et films d'animations
- Simulation d'une visite et réalisation en commun d'un compte-rendu
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un(e) consultant(e) en prévention des risques professionnels

## DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

---

- Début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un « tour de table »
- En fin de formation : « tour de table » pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation satisfaction à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : par un questionnaire
- Relevé de présence
- Attestation de formation

## ACCESSIBILITE

---

- Pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisées dans l'offre commerciale.